

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/106

OBJET : (020) AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme FRITIS	à	Mme SAÏDI
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Absente excusée : Mme MARTIN

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260924 - DL2026 - 106 -

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/106 du 24 septembre 2026

OBJET : (020) AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-2,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 123-6, R 123-8 et R 123-9,

Vu le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 modifié relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale- article 7,

Vu la délibération N°2026/46 du 07 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Vu la délibération N°2026/47 du 07 avril 2026 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Considérant que par courrier en date du 1^{er} septembre 2026, Madame CHAMARD-LASTRE Prune a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration du CCAS de Sannois,

Considérant que le poste vacant ne peut être pourvu par aucun candidat,

Considérant qu'en conséquence une nouvelle élection doit être organisée,

Considérant que l'élection des membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que l'unanimité des conseillers municipaux a approuvé le vote à main levée,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 28

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 5

DECIDE :

Article 1 : de procéder à l'élection par un vote, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

Et proclame élus les membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale suivants :

- 1- Madame SAIDI Yasmina
- 2- Madame GUERIN Katia
- 3- Monsieur LOUIS-MICHEL Rémi
- 4- Madame DE SOUSA Noëlle
- 5- Madame CAPBLANC Nathalie
- 6- Madame LE FUR Maryse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2026/106 du 24 septembre 2026

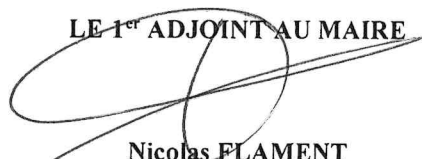
Article 2 : d'abroger la délibération N°2026/47 du 07 avril 2026.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE


Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité
